

TROTTINETTES ÉLECTRIQUES / EDPM*

— Les règles à respecter pour circuler en sécurité à Eybens —



RÈGLES PRINCIPALES

- Âge minimum : 14 ans
- Une seule personne par engin
- Vitesse limitée à 25 km/h
- Assurance obligatoire
- Respect du Code de la route



OÙ CIRCULER ?

- Pistes et bandes cyclables
- Routes limitées à 50 km/h en cas d'absence de piste cyclable
- Voies vertes autorisées



ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS

- Casque recommandé
- Gants et protections
- Vêtement clair et adapté



INTERDICTIONS de

- Circuler sur les trottoirs
- Téléphoner ou utiliser des écouteurs/casque audio
- Transporter un ou plusieurs passagers (enfants comme adultes)
- Conduire sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants



ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- Feux avant et arrière
- Freins
- Avertisseurs sonores
- Dispositifs réfléchissants (catadioptres)
- Gilet réfléchissant la nuit ou par faible visibilité

CONTRAVENTIONS

35 €

Non-respect des règles de circulation

135 €

Circulation sur trottoir, passager, téléphone ou écouteurs

1500 €

Engin dépassant 25 km/h ou non-conforme

